Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260328-COM20260301-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mars 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 28 mars 2026 à 10 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire.**

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, Mme Céline RIGOUS, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier MICHAL, Mme Sandrine MANUSSET, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

La secrétaire de séance :

Mme Laurie BREBANT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 23
Procuration : 0
Absent : 0

Délibération 2026 03 01- Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Rapporteur : Le Maire

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Vu la proposition de M. le Maire de créer 6 postes d'adjoints au maire ;

Considérant qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum pour Névez (lorsque ce nombre n'est pas rond, il est arrondi à l'entier inférieur. Ainsi le seuil des 30 % n'est pas dépassé). Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création de 6 postes d'adjoints au Maire ;
- de charger le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

MAIRIE DE NEVEZ
29920

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260328-COM20260301-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mars 2026